

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre



9h30-11h

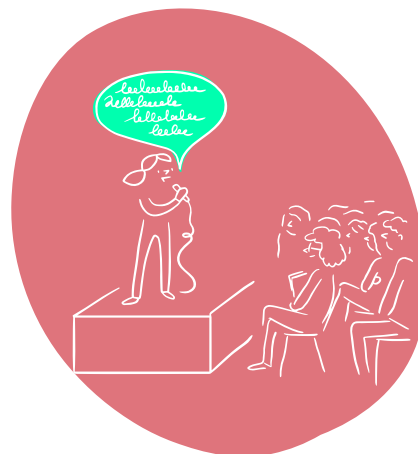
**DROITS  
CULTURELS**

ANIMÉ PAR



**Éric Fourreau**

Directeur des Editions de l'Attribut



**La Tribune**

## *Pratiques d'un art « situé » et « relationnel »*



**Jean-Pierre  
Chrétien-Goni**

Directeur du théâtre *Le Vent se Lève !*  
metteur en scène, anthropologue

Mes équipes et moi menons, depuis de nombreuses années, un travail artistique afin de réaliser des gestes de création en partage avec des personnes qui ne sont plus ou n'ont jamais été invitées à la fête de l'art et de la culture. Nous œuvrons auprès de ceux que nous nommons, en référence volontaire à l'Art Brut, les « Outsiders », toutes ces personnes sur le côté, dans la marge, jamais favorisées dans la grande course sociale et qui pourtant sont des sujets porteurs d'imaginaires et possiblement inventifs, parfois au-delà de toute attente. Œuvrer, ne se fait qu'à la condition de faire commun dans un espace-temps de culture parfois éphémère, avec ceux-là qui ne nous espéraient pas ni ne nous attendaient.

Les droits culturels ont pris une place prépondérante dans nos réflexions et nos pratiques sur le(s) terrain(s). Je voudrais partager comment des lignes singulières sont apparues dans nos travaux artistiques et de recherche, en nous exposant au regard des droits culturels. Je voudrais faire entendre comment la question de la dignité des personnes est devenue aussi fondamentale que la rigueur et l'exigence des processus de travail artistique. Je proposerai quelques-unes de ces lignes qui font de nos pratiques des actes radicalement « situés » et « relationnels ». Et ce faisant, apparaîtront les résistances des institutions, des personnes elles-mêmes, les nôtres. Les Droits Culturels ne sont pas pour nous une Déclaration solennelle, mais un vade-mecum pour notre voyage dans les humanités que nous traversons et qui nous traversent.

## *Le droit au patrimoine dans les sociétés de migration*

Parlant du droit au patrimoine, il faut préciser, pour tout un chacun, où et en compagnie de qui ce droit peut ou devrait être réalisé. Au lieu de naissance ou bien au lieu de la vie actuelle ? Ou entre les deux ? Ou à plusieurs endroits ? Et qu'en est-il, si ces lieux sont loin, même très loin l'un de l'autre ? Il faudra donc, avec Maurice Halbwachs, préciser les cadres sociaux et, j'ajoute, les cadres locaux du droit au patrimoine et de sa réalisation. Les textes de base seront la Convention de Faro de 2005, la Déclaration de Fribourg de 2007 et le manifeste pour la multi-appartenance culturelle, un « non paper » du conseil de l'Europe de 2008.



**Gabi Dolff-Bonekämper**

Historienne de l'art et du patrimoine,  
Ecole doctorale Identité et patrimoine à  
l'Université Technique de Berlin